

N°324
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JANVIER 2023



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

BARKHANE : 10 ANS DE DÉNI DE DÉMOCRATIE

Apartheid en Afrique du Sud

Marocgate

Alors que les parlementaires européens ont dénoncé à la quasi-unanimité les agissements du Qatar après l'arrestation d'une vice-présidente du Parlement pour corruption, ils se sont montrés beaucoup plus réservés quant à l'adoption d'un amendement qui demandait de prendre vis-à-vis du Maroc « de mesures conformes à celles appliquées aux représentants d'intérêt qataris pendant la durée des enquêtes ». Pourtant, le Qatar-gate semble avoir utilisé des réseaux de corruption plus anciens et « l'enquête en cours côté belge documente chaque jour davantage le rôle joué par certains hommes forts du Maroc dans l'affaire », rapporte Mediapart (16/12/22). L'Humanité (05/01/23) détaille de son côté « la politique d'influence que déploie Rabat au cœur des institutions européennes » depuis longtemps et note que « certains Français sont des cibles privilégiées du lobbying de l'État du Maroc ». Le journal revient aussi sur les déclarations de José Bové, qui assure avoir fait l'objet d'une tentative de corruption en 2011 de la part de l'actuel chef du gouvernement marocain, Aziz Akhannouch, alors ministre marocain de l'agriculture. « Les autorités marocaines recrutent leurs "amis" sans considération de leur couleur politique », rappelle l'Humanité sur la base de documents confidentiels des MarocLeaks de Chris Coleman qui font par exemple état de « contacts discrets » avec les élus du Front national.

@DiploCaniveaux

Sur son compte Twitter, le journaliste Rémi Carayol épingle l'activité du tout nouveau compte officiel pour « la Diplomatie publique » de la France en Afrique, @diploAfric, animé par Anne Sophie Avé pour contrer les messages hostiles à la politique française, conformément à la nouvelle stratégie d'influence voulue par le

président Macron.
Sarcasmes sur les

fautes d'orthographe commises par des personnes dont le français n'est probablement pas la langue maternelle ; banalisation de l'extrême droite par des retweets de Loup Viallet, ancien assistant du FN et défenseur du Franc CFA ; insultes à l'encontre de militants africains (Maikoul Zodi de Tournons la page Niger traité de « fou frustré » après sa harangue face à l'ambassadeur de France au Niger, visible sur les réseaux sociaux) ; retweets de faux comptes relayant des fausses informations... « Ça va @francediplo ? Pas trop éprouvant cette descente dans les caniveaux ? », interroge le journaliste (@Remi-Carayol, 08/12/22)

Complicité criminelle

Après avoir recoupé les images aériennes publiées par les garde-côtes libyens sur leurs pages Facebook avec « des données disponibles en source ouverte et des informations récoltées par des ONG actives en mer Méditerranée », la Cellule Enquête vidéo du journal Le Monde (05/01/23) affirme que « que sept de ces images ont bien été produites par des aéronefs de Frontex », l'agence européenne de lutte contre l'immigration clandestine. « Frontex assure ne pas collaborer avec la garde côtière libyenne et précise : "Chaque fois qu'un avion de Frontex découvre une embarcation en détresse, une alerte – et une image, le cas échéant – est immédiatement envoyée au centre de coordination des sauvetages régional." Mais le centre de coordination des sauvetages libyen pose question : très difficilement joignable, il n'est, selon des ONG spécialisées dans le sauvetage en mer, qu'une façade derrière laquelle se trouvent les garde-côtes libyens. » Ce sont ces derniers, en réalité des milices, qui interceptent alors les migrants pour les ramener en Libye où ils subissent les pires sévices.

Scandale sans coupable

« Sans surprise, les deux juges d'instruction du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris ont suivi les réquisitions du parquet » et, après 17 ans de procédure, rendu une décision de non-lieu définitif dans le dossier de l'empoisonnement de la Guadeloupe et de la Martinique au

chlordécone. Classée cancérigène probable par l'Organisation mondiale de la santé dès 1979, la substance toxique a été utilisée en France jusqu'en 1990 et toujours abondamment aux Antilles jusqu'en 1993 pour satisfaire les producteurs de bananes. « Très persistante, la molécule a contaminé plus de 90 % de la population guadeloupéenne et martiniquaise, qui présente un taux d'incidence du cancer de la prostate parmi les plus élevés au monde », rappelle Le Monde (06/01/23). Les deux juges reconnaissent un « scandale sanitaire », sous la forme d'« une atteinte environnementale dont les conséquences humaines, économiques et sociales affectent et affecteront pour de longues années la vie quotidienne des habitants », mais considèrent que les faits ne caractérisent pas une infraction pénale. Les plaignants, soutenus par les élus locaux, dénoncent une instruction « bâclée » et un déni de justice et annoncent leur intention d'épuiser tous les recours juridiques jusqu'au niveau européen si nécessaire.

Rémission spectaculaire

En décembre 2020, une expertise médicale affirmait que le capitaine Paul Barril était atteint de la maladie de Parkinson, et que la maladie était « parvenue à son niveau le plus élevé », ce qui ne lui permet « plus de soutenir ni audition ni confrontation ». La juge n'avait alors pas pu auditionner Paul Barril. Elle avait pourtant souhaité entendre à nouveau l'ancien gendarme : celui-ci n'a été auditionné qu'une unique fois, en mai 2020 (sept ans après l'ouverture de l'information judiciaire !), en simple qualité de témoin assisté et non de mis en examen, sur le contrat de formation signé avec les autorités génocidaires au Rwanda en 1994. Barril, alors officiellement reconverti dans le privé, est en effet soupçonné d'avoir servi la « stratégie indirecte » de la France de soutien aux génocidaires. En mai 1994, il transitait par exemple par une base militaire française avant de se rendre au Rwanda... En octobre 2022, dans L'Essor, magazine consacré à la gendarmerie, le même Paul Barril, visiblement en grande forme littéraire et doté d'une mémoire très performante, fait le récit épique sur une dizaine de pages du bref séjour qu'il a effectué en prison en 2007, dans le cadre d'une autre affaire (celle du cercle Concorde). « L'ensemble de ce dossier est écrit par Paul Barril », assure le magazine. Cherchez l'erreur...

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doricant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes - **Ont contribué à ce numéro** J. Lasagno, N. Maillard-Déchenans, J. Poirson - **Image de couverture** : CC Ejército del Aire y del Espacio Ministerio de Defensa Espana - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** janvier 2023 - **ISSN** 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Il y a 10 ans, le 11 janvier 2013, la France lançait l'opération Serval au Mali, au motif de contrer une avancée terroriste sur la capitale. Survie publiait alors une analyse qui alertait sur les zones d'ombres et les enjeux de cette opération, pointait l'illégitimité de la France à intervenir et l'échec programmé de cette intervention.

La France faisait partie de façon évidente du problème et non pas de la solution : ancien colonisateur empêchant le développement souverain et la vie démocratique, faiseuse de rois ou fauteuse de troubles, coupable de dizaines d'interventions militaires visant à soutenir des régimes ou ses propres intérêts contre la volonté des peuples, en incapacité manifeste à prendre en compte les risques d'une intervention militaire étrangère pour les Maliens et la région, surtout après la catastrophique opération de 2011 en Libye.

Malheureusement, nous ne nous étions pas trompés¹.

La réalité dépasse, et de loin, les évolutions anticipées à l'époque. A l'opération Serval a succédé l'opération Barkhane et Survie, depuis, n'a cessé d'observer les évolutions de cet interventionnisme militaire et l'ingérence française qui l'a accompagné. Son corollaire est connu : l'aggravation de la situation au Mali et plus largement dans la région, en particulier au Burkina Faso et au Niger, que ce soit au niveau de la sécurité, de la vie démocratique et sociale ou du développement de ces

pays.

Il y a deux mois, Emmanuel Macron officialisait la fin de l'opération Barkhane.

Dix ans d'intervention militaire massive avec jusqu'à plus de 5400 soldats des forces conventionnelles et des forces spéciales positionnés au Sahel en même temps, entre 8 et 10 milliards d'euros de budget supplémentaire d'opérations extérieures (Opex), 59 soldats fran-

çais et des milliers de soldats maliens, burkinabè, tchadiens morts – le chiffre officiel n'est pas connu, plus de 12 000 civils morts, 3 millions de personnes déplacées à la fin 2022 alors que les groupes djihadistes que l'on prétendait éradi-

quer n'ont cessé de s'étendre et de gagner en puissance. Quelques chiffres qui en disent beaucoup et sur l'ampleur de cette intervention française – la plus importante depuis la guerre d'Algérie, et sur l'ampleur de son échec prévisible.

La réalité de cette intervention, ce sont aussi les mensonges, la propagande, l'opacité et l'absence de débat qui en sont constitutives depuis le début. En cela aussi, elle est parfaitement exemplaire de la politique néocoloniale de la France en Afrique.

Association Survie

1. Dossier d'information publié le 23 janvier 2013 puis ouvrage publié le 19 juin 2013.

UNE DÉCENNIE DE GUERRE

Sommaire

- 2 BRÈVES
- 3 ÉDITO Une décennie de guerre
- 4 APARTHEID Dulcie September : enfin une enquête ?

DOSSIER : 10 ANS DE SERVAL ET BARKHANE

- 6 BILAN 10 ans d'intervention, 10 ans de déni de démocratie
- 9 Chronologie en 25 dates
- 10 INTERVIEW Le mirage sahélien

MORT DE DULCIE SEPTEMBER : ENFIN UNE ENQUÊTE ?

L'assassinat de la militante anti-apartheid sud-africaine à Paris en 1988 va-t-il enfin être élucidé ? Le ministère de la Justice à Pretoria a ouvert une enquête le 17 novembre 2022. Par contre, la justice française, dans un jugement rendu ce 14 décembre dernier, refuse à nouveau de le faire. L'engagement de cette femme jusqu'à la mort mérite d'être rappelé.

Née le 20 août 1935 aux Cape Flats, périphérie sableuse et inondable du Cap réservée aux 'non-blancs', dans une famille 'métisse ou colorée', Dulcie et sa petite sœur Stéphanie bénéficient d'abord d'un enseignement de qualité dans une école chrétienne grâce à leur père, principal du collège de la mission méthodiste.¹ Puis la famille déménage à Athlone, toujours dans les Cape Flats, zone qui fut dès le XVII^e siècle un réservoir de combattant.es pour l'égalité et la justice sociale. Dulcie rejoint alors le tout nouveau collège public local. Elle a 13 ans en 1948, quand les nazis afrikanners prennent le pouvoir et établissent le système de 'mise à part' (c'est le sens du mot apartheid). Aux 'Blancs' tous les droits. Aux 'Métis ou Colorés', aux 'Indiens' et aux 'Noirs', un statut inférieur et une éducation rudimentaire conçue pour les soumettre à leur rang subalterne. « En conséquence, l'éducation d'un élève noir coûtait 14 fois moins que celle d'un élève blanc » (p. 21).

En outre, Dulcie subit l'oppression due à son genre : son père, autoritaire et violent,

l'empêche à plusieurs reprises de poursuivre ses études. Déterminée et soutenue par sa mère, elle parvient néanmoins à mener à terme sa formation en école normale et devient institutrice. A partir de 1955, elle enseigne d'abord dans une école de mission, puis dans une école primaire.

De nombreuses Sud-Africaines lui servent d'exemple. Les femmes blanches ont obtenu le droit de vote en 1930. Dans les années 1950, une de leurs organisations, le Black Sash (l'Echarpe noire), dénonce « les lois racistes par des piquets silencieux devant les tribunaux qui ne désemplissaient pas » (p. 24), tandis que la Fédération des femmes sud-africaines (Fedsaw) réunit dans le même but des femmes noires, blanches, indiennes et métisses. Celles-ci font signer des milliers de pétitions et organisent le 9 août 1956 une marche sur les bâtiments gouvernementaux, demandant l'abrogation du pass (laissez-passer indispensable aux non-blancs pour se déplacer) pour les femmes. Vingt-mille d'entre elles répondent à l'appel...

Combattante contre l'apartheid

Dulcie n'est pas en reste. A partir de 1957, elle adhère successivement à des mouvements ou syndicats étudiants, puis enseignants, et à divers groupes révolutionnaires d'obédience trotskyste, puis en est exclue. Le massacre de Sharpeville du 21 mars 1960, où le gouvernement fait tirer sur les manifestant.es, marque un tournant pour toutes les opposant.es : la lutte armée s'impose désormais. Avec des camarades des deux sexes de sa génération trouvant l'African National Congress (ANC) trop timoré, Dulcie fonde en 1962 le Yu Chi Chan Club (« le club de la guérilla ») d'influence maoïste, devenant peu après l'éphémère Front de libération nationale. Entre temps, en effet, la répression s'est encore amplifiée. Nelson Mandela est arrêté en 1962. Le 7 octobre 1963, Dulcie est arrêtée à son tour, dans son école. Le 15 avril 1964, elle et ses compagnes de lutte, Betty van der Heyden, Doris van Heerden et Dorothy Alexander, sont condamnées à cinq

DULCIE SEPTEMBER SE RAPPELLE À LA JUSTICE

Après l'assassinat de Dulcie September, l'enquête policière avait été expéditive et une ordonnance de non-lieu rendue en 1992. Le 16 novembre 2022, au tribunal de Paris, s'est tenue la première audience publique sur l'affaire qu'il y ait jamais eue en 34 ans, sa famille ayant assigné l'État français pour faute lourde et déni de justice. En effet, deux demandes de reprise de la procédure, en 2019 et 2020, n'avaient pas été suivies d'effet.

Le jugement rendu le 14 décembre déboute la famille de toutes ses demandes. De manière étonnante, le jugement valide les arguments de l'État sur les délais de prescription et la non-rétroactivité de la loi du 5 août 2013 reconnaissant le crime d'apartheid comme crime contre l'humanité. Ceci alors que la Résolution 392 du

Conseil de sécurité des Nations Unies (1976) votée par la France indique, à l'article 3 : « [...] la politique d'apartheid est un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité [...] ». La famille fera appel contre le jugement, nous annonçait son avocat Me Yves Laurin ce 1er janvier.

En Afrique du Sud, la Commission Vérité et Réconciliation, créée en 1995, a recolté de nombreux témoignages sur le régime d'apartheid. Elle rapporte que Dulcie aurait été assassinée par des mercenaires français sur ordre des escadrons de la mort, forces armées spéciales dont la mission officielle était d'éliminer les ennemis du régime. Cependant aucune preuve n'a été fournie à ce jour.

L'annonce faite le 17 novembre 2022 par l'Afrique du Sud de l'ouverture d'une en-

quête policière (la première) sur l'affaire est une lueur d'espoir. « Nous allons demander que les autorités françaises coopèrent », déclarait Me Laurin (TV5 Monde, 15/12/2022).

Autre petite lueur, en France cette fois : la sénatrice Laurence Cohen demande à la Première ministre (JO Sénat du 22/12/2022, question écrite n° 04563) si elle compte intervenir pour déclassifier les archives (policières, politiques, militaires) liées à cette affaire d'État. Elle prend ainsi au mot Emmanuel Macron qui, lors d'une visite en Afrique du Sud en 2021, s'était prononcé pour une 'mission de médiation'. Ne doutons pas de la volonté de transparence du gouvernement...

*Jérôme Lasagno et
Nicole Maillard-Déchenans*

ans de prison. Les conditions de détention sont très dures et altèrent leur santé. Pourtant, elles ne baissent pas les bras : elles apprennent à lire à leurs co-détenues illettrées. Crime impardonnable ! Elles sont expédiées dans des prisons différentes. Dulcie tient bon et réussit même à obtenir un diplôme supérieur d'enseignement. En 1969, elle sort, certes, de prison, mais sous contrôle judiciaire pour cinq ans : elle est assignée à résidence, interdite de toute activité sociale et politique et ne peut plus enseigner. Les visites policières très éprouvantes qu'elle doit subir et l'isolement forcé ont raison de sa détermination : peu avant la fin des cinq ans, à contre-cœur, elle embarque pour l'exil le 19 décembre 1973. Elle arrive en Grande-Bretagne et intègre un établissement de formation des maîtres au nord de l'Angleterre.

Représentante de l'ANC

A Londres, Dulcie rencontre des milliers de ses compatriotes, en particulier les plus engagés qui la convainquent d'adhérer à l'ANC. Elle mobilise l'opinion publique en priorité pour les femmes et les enfants qu'elle sait d'expérience être les victimes les plus souffrantes d'Afrique du Sud, mais également de Namibie et de Rhodésie où sévit aussi l'apartheid. Sa mission l'amène à participer à de nombreuses conférences internationales (Paris, Helsinki, Montréal, Arusha).

L'ANC l'envoie en 1981 à Lusaka en Zambie, où elle a son siège, pour y travailler dans son quartier général. Elle se voit confier de plus en plus de responsabilités tout en continuant à agir mondialement pour les femmes (à Kabwe en Zambie, à Luanda, à Prague). Fin 1983, la direction de l'ANC l'envoie suivre une formation militaire en Union soviétique.

Début 1984, Dulcie arrive à Paris, nommée représentante en chef de l'ANC pour la France, la Suisse et le Luxembourg. Elle est logée à Arcueil (Val-de-Marne), ville dont le maire Marcel Trigon est un fervent soutien de l'ANC, et installe son bureau à Paris. Il s'agit de coordonner et développer le mouvement anti-apartheid français avec toutes les associations pour les Droits de l'Homme et les syndicats de gauche. La France mitterrandienne a, certes, cessé de considérer l'ANC comme une organisation terroriste, ce qui permet à cette dernière d'avoir un bureau à Paris, mais elle continue de violer l'embargo décrété par l'ONU (voir encadré). Dulcie parcourt infatigablement notre pays, haranguant ou houspillant les militants...

malgré son français défaillant ! Elle développe les actions pour la libération des détenus politiques et la solidarité avec leurs proches, menant un difficile travail d'enquête pour identifier, localiser et secourir clandestinement les familles concernées. Des municipalités s'engagent à ses côtés, des artistes, des sportifs... En 1986, elle réussit à organiser à Paris une conférence internationale contre l'apartheid, sous la présidence d'Oliver Tambo en personne, compagnon de Mandela et dirigeant de l'ANC pendant presque 30 ans.

A l'automne 1987, Dulcie est agressée dans le métro... La police ne prend pas au sérieux sa plainte ! Pourtant, les précédents ne manquent pas. Des militants de l'ANC ont été assassinés dans les pays proches de l'Afrique du Sud. En Europe même, le re-

présentant de l'ANC en Belgique, par exemple, a échappé par trois fois de peu à des tueurs. Dulcie décide de changer de domicile car, habitant près d'une école, elle craint que des enfants deviennent des victimes collatérales en cas d'attentat. En vain. Ce n'est pas à Arcueil, mais à Paris, au 28, rue des Petites Écuries, au quatrième étage, alors qu'elle va entrer comme chaque matin dans son bureau, qu'elle est assassinée le 29 mars 1988, par cinq balles tirées presque à bout portant...

Nicole Maillard-Déchenans

1. Cette biographie et les citations sont tirées du livre de Jacqueline Dérens, *Dulcie September Le Cap 1935 Paris 1988 Une vie pour la liberté* (AAPM-Éditions Non Lieu, Paris, 2013).

DES AFFAIRES FLORISSANTES !

La France est la patrie des droits de l'homme... à faire des bénéfices en exportant des armes, sans beaucoup d'exigence sur le choix du client ! Dressons un rapide aperçu des affaires entre les entreprises françaises et le régime d'apartheid, d'après *Apartheid, guns and money – A tale of profit*, Hennie Van Vuuren (2018).

En 1963, la Résolution 181 du Conseil de Sécurité des Nations Unies appelle les États volontaires à ne plus vendre d'armes au régime d'apartheid. Les exportations britanniques vers l'Afrique du Sud diminuent alors sous la pression de l'*Anti-Apartheid Movement*. Cela profite à la France qui devient le fournisseur principal du régime d'apartheid. Extrait du catalogue entre 1964 et 1967 : livraison de 27 avions Mirage, 70 hélicoptères, sans compter les missiles. La France livre 3 sous-marins dont le premier est inauguré en 1969 à Nantes par la femme de Pieter Botha, alors ministre de la Défense. Le missile Cactus développé par Thomson-CSF et Matra entre 1964 et 1971 est financé à 85% par le régime d'apartheid. Heureusement, comme le précise le Premier ministre Pierre Messmer en 1973 : "Nous acceptons de céder à l'Afrique du Sud des armements dont nous considérons [qu'ils ne] peuvent être utilisés dans des opérations de maintien de l'ordre".

En 1977, l'embargo décrété par les Nations Unies devient obligatoire (Résolution 418). La société gouvernementale

sud-africaine d'achat d'armes ARMSCOR rend plus discrets ses bureaux à Paris et s'installe au dernier étage de l'ambassade. La France déclare officiellement un embargo total sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud. Pour respecter cet engagement sans nuire à des affaires florissantes, la Direction Générale de l'Armement demande discrètement si ses partenaires seraient prêts à être livrés via des pays tiers. En 1986 est signée une fourniture de 50 hélicoptères Super Puma en kit via le Portugal, qui seront maquillés en un modèle 'local' Oryx. En 1987, la France propose à l'Afrique du Sud quelques exemplaires du nouveau missile Mistral (Matra) avec l'idée de le tester 'en zone opérationnelle' (Angola). Dès 1988 l'Afrique du Sud souhaite en acheter 50 exemplaires, via le Congo-Brazzaville. L'affaire s'évente, le scandale éclate et le lampiste Thierry Miallier fait un court séjour en prison, ce qui épargne les éclaboussures à Jean-Christophe Mitterrand (le fils de).

Michel Roussin, chef de cabinet du Premier ministre Jacques Chirac, propose en 1987 à l'Afrique du Sud d'acheter 16 avions de type Mirage que le Pérou avait commandés mais ne pouvait pas payer. Il rencontre Botha en escale à l'aéroport de Roissy deux semaines avant l'assassinat de Dulcie September. Mais ce n'est sans doute qu'une coïncidence...

Jérôme Lasagno

DE SERVAL À BARKHANE : 10 ANS D'INTERVENTION, 10 ANS DE DÉNI DE DÉMOCRATIE

C'est la guerre la plus importante menée par la France depuis la guerre d'Algérie et pourtant, au cours des dix années qui viennent de s'écouler et malgré sa fin annoncée par Emmanuel Macron, elle n'a jamais fait l'objet d'un réel débat démocratique et encore moins d'un bilan sérieux. Pour les 10 ans de l'opération Serval puis Barkhane, *Survie* a publié une note d'analyse pour revenir sur les réalités de cette intervention militaire, en souligner les points les plus problématiques et esquisser une forme de bilan. Nous la reproduisons en intégralité.

Il y a 10 ans, le 11 janvier 2013, la France déclenchait au Mali l'opération Serval. Celle-ci allait être intégrée l'année suivante à l'opération Barkhane dont Emmanuel Macron a officialisé la fin en novembre 2022. Une fin qui n'en est pas vraiment une, puisque la France prévoit de maintenir sa présence militaire dans la région, en changeant simplement de dispositif.

Aux origines : une manipulation

Dès son démarrage, cette opération s'est adossée à une manipulation de l'opinion publique.

Officiellement, alors que le président Hollande avait répété que la France n'interviendrait pas au Mali, l'opération Serval a été déclenchée sous la pression des événements.

Une colonne de djihadistes aurait tenté de s'emparer de la capitale malienne et de transformer le Mali en État terroriste menaçant la région et l'Europe. Il s'agit ni plus ni moins d'un « habillage de la réalité » selon la formule pudique d'un haut gradé¹ : Des pick-up armés sont effectivement en mouvement² mais on a construit un mythe en disant qu'ils visaient Bamako, qu'ils n'avaient d'ailleurs pas les moyens de contrôler à l'époque. Cette manipulation a été amplement documentée dès 2013 par divers journalistes et chercheurs. Pourtant l'histoire officielle maintient cette version mensongère.

Par ailleurs, l'intervention française était préparée de longue date, même si initialement elle entendait sans doute s'adosser à une intervention africaine. La France, qui n'avait pas de mandat de l'ONU pour intervenir seule, a invoqué la demande d'aide du président malien. Une légitimité juridique d'autant plus faible qu'il ne s'agissait que d'un président « de transition » et que la demande initiale ne portait que sur un soutien aérien : la lettre a été réécrite à Paris pour correspondre aux plans français...³

La rhétorique de la lutte contre le terrorisme

Évoquée par les responsables politiques français dès 2010, la « guerre contre le terrorisme » devient à l'automne 2012 l'argument-massue pour envisager d'intervenir au Mali. François Hollande affirme devant les ambassadeurs en août 2012 que les groupes armés au Mali constituent un défi pour la France : « Au Nord du Mali s'est constituée une entité terroriste assumée et revendiquée comme telle, qui lance un défi à nos intérêts, à nos valeurs, à notre population. Ce défi, nous y répondons ». Les avantages politiques étaient évidents : susciter une large adhésion de l'opinion publique, de la classe politique française et de la « communauté internationale », et prévenir toute critique, sous peine d'être accusé de manifester de l'indulgence à l'égard de l'ennemi.

Mais la rhétorique simpliste de la lutte

contre le terrorisme a occulté la complexité de la crise malienne et sahélienne. Elle a en particulier éludé les spécificités des mouvements djihadistes, devenus des groupes armés avec un fort ancrage territorial, mêlant revendications religieuses et des formes insurrectionnelles rurales.

La France a justifié son intervention internationale mais a masqué les raisons locales qui permettaient à ces mouvements de prospérer.

Au nom du contre-terrorisme, la France s'est aussi exonérée des règles de droit national et international. Contrairement à la convention de La Haye de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre, dont l'article 23d stipule qu'« il est interdit d'ordonner qu'il n'y ait pas de survivants, d'en menacer l'adversaire ou de conduire les hostilités en fonction de cette décision », l'objectif est de « neutraliser » l'ennemi, c'est-à-dire en réalité de l'éliminer.⁴ Paris a multiplié les assassinats ciblés et les bombardements aériens, en privilégiant l'usage de drones armés à partir de 2020, au risque de commettre de graves bavures au Mali, comme c'est le cas pour le village de Bounti où l'armée française a bombardé par erreur un mariage, tuant 19 civils. La France a toujours nié cette bavure, pourtant documentée par l'ONU.

Les « victoires tactiques » dont ont pu se targuer l'armée ou le gouvernement français n'ont pas empêché les groupes armés de prospérer et ont même alimenté leur renou-

1. Cité par un journaliste secret-défense : Jean-Dominique Merchet, « Mali : les « colonnes » jihadistes fonçant sur Bamako » en 2013, une légende ! », *L'Opinion*, 12 février 2021.

2. Les groupes djihadistes visaient visiblement l'aéroport de Sévaré (indispensable à l'armée malienne et ses alliés pour tenter une opération de reconquête du

nord du pays) et peut-être la ville de Mopti.

3. *Entrer en guerre au Mali. Luites politiques et bureaucratiques autour de l'intervention française*, Grégory Daho, Florent Poupponeau et Johanna Siméant-Germanos (dir.), Rue d'Ulm, Paris, 2022 ; pages 10 et 106-107.

4. François Hollande affirmait : « Vous vous demandez

ce que nous allons faire des terroristes si on les retrouvait ? Les détruire. » Certes, il ajoutait après une pause : « Les faire prisonniers, si possible ».

5. Comme répertorié de façon détaillée dans le Rapport « L'espace civique en voie d'extinction » publié en juin 2022 par la coalition internationale Tournons la page.



Evolution globale des attaques de groupes armés au Sahel, de 2018 (à gauche) à 2021 (à droite).

vement permanent et leur multiplication, comme cela avait déjà été le cas en Afghanistan. De plus, les alliances avec certains groupes armés communautaires mobilisés selon les circonstances par Barkhane dans la « guerre contre le terrorisme » ont contribué à ethniciser le conflit et à le rendre plus meurtrier ou encore à nourrir indirectement des réseaux de trafiquants (cf. *Billets* n°286, mars 2019).

Cette approche a été rapidement, et tout au long de l'intervention, dénoncée par des chercheurs, des ONG et des mouvements citoyens qui demandaient que le militaire soit mis au service d'objectifs politiques et intègre la protection des civils comme une priorité.

Une ingérence française systématique

Cette intervention militaire va de pair avec une ingérence politique française plus générale, aux dépens de la souveraineté des États et de leur population, à l'opposé du discours de Paris sur la défense de la liberté et de la démocratie.

La diplomatie française a commis ingérence sur ingérence, dressant progressivement l'opinion publique malienne contre elle.

Dès 2013, elle impose une élection présidentielle, en pleine guerre, alors que des régions entières ne peuvent pas voter et que des centaines de milliers de déplacés espèrent rentrer bientôt chez eux. A Kidal, ville stratégique du nord du Mali, pour ménager ses alliés au sein des groupes armés indépendantistes locaux, la France empêche le Mali de recouvrer sa pleine souveraineté. A partir de 2015, la France fait pression sur le président malien IBK (Ibrahim Boubacar Keita) pour qu'il applique à la lettre les accords de paix signés à Alger, très impopu-

lares au Mali car suspectés de préparer une scission du pays.

Arc-boutée sur son approche militaire, elle s'est toujours opposée à l'ouverture, majoritairement demandée par les Maliens, de négociations avec certains groupes djihadistes, contribuant à enkyser la situation.

Enfin, Paris s'est posée en arbitre des « bons » coups d'État (en août 2020 au Mali et en avril 2021 au Tchad) et des « mauvais » (en mai 2021 au Mali).

Au Tchad, dictature notoire, le corollaire de l'intervention française, c'est en effet le renforcement de son partenariat avec la France. En 2013, le président tchadien Idriss Déby envoie des militaires au Mali aux côtés des troupes françaises et se rachète ainsi une réputation à l'international. Les moyens de Barkhane sont même utilisés au bénéfice du régime d'Idriss Déby : en février 2019, des mirages de Barkhane sont utilisés pour tirer sur une colonne de l'opposition armée qui menace le régime d'Idriss Déby. On est loin du mandat de cette opération de « guerre contre le terrorisme ». Puis Emmanuel Macron se rend au Tchad à la mort

d'Idriss Déby en 2021 pour soutenir la confiscation du pouvoir par son fils et se tait, en octobre dernier, lorsque plus de 50 manifestants sont tués par les forces armées tchadiennes.

Au Burkina Faso, en octobre 2014, ce sont les forces spéciales françaises, stationnées dans le pays au titre de l'opération Sabre, qui ont exfiltré le dictateur Blaise Compaoré, suite à l'insurrection populaire. Depuis, dans un contexte politique mouvant et un pays qui vit sous la pression de groupes armés qui font régner la terreur sur une grande partie du territoire, les modalités du « partenariat » militaire avec la France sont mises en cause : les forces spéciales françaises s'apprêtent ainsi à déménager en Côte d'Ivoire.

Le Niger, source stratégique d'approvisionnement en uranium pour la France, est devenu en quelques années une nouvelle base arrière de l'armée française et a fortement augmenté ses budgets militaires, au détriment des secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé, sacrifiés. Parallèlement, le pouvoir a procédé à un virage autoritaire, loin de « l'exemple de démocratie » évoqué à son sujet par Emmanuel Macron, multipliant les interdictions de manifestations et arrestations de militants⁵ notamment critiques sur l'intervention militaire et la perte de souveraineté du pays.

En Mauritanie, la répression se fait à huis clos. Le général-putschiste Abdel Aziz a certes quitté le fauteuil présidentiel en 2019 après une décennie au pouvoir, mais pour y installer dès le premier tour un autre général, Mohamed Ould Ghazouani, aussitôt félicité par la diplomatie française. Un « hold-up électoral », selon l'opposition, dont la contestation populaire a entraîné à l'époque



Blindé français à Tombouctou. CC by-nc-sa 2.0 par Mission des Nations Unies au Mali

une centaine d'arrestations selon le bilan officiel – autant dire bien plus.

Une hostilité populaire légitime

Ainsi, peu à peu, alimentée également par l'incompréhension de l'incapacité de Barkhane à éradiquer les groupes armés, la liesse populaire pro-française s'est muée en une hostilité populaire légitime à l'égard de Paris et les théories sur la duplicité de la France gagnent en audience, particulièrement au Burkina Faso et au Mali.

Devenu un mantra médiatique et politique incontournable face auquel les gouvernants africains sont même sommés de s'expliquer⁶, le « sentiment anti-français » est une double imposture intellectuelle. D'une part, il ne vise pas les Français ni même l'ensemble de ce que la France peut produire ou incarner, mais bien sa politique néocoloniale en Afrique.

D'autre part, cela n'a rien d'un « sentiment », terme qui mobilise le champ lexical de l'affect et du passionnel : il s'agit d'une analyse froide, documentée, de la part de populations qui subissent les conséquences de cette politique depuis trop longtemps. En clair, il s'agit d'un rejet de la Françafrique, rationnel et populaire, qui invite à modifier enfin les grilles de lecture dominantes.

Le ressentiment vis-à-vis de l'intervention et de la posture de la France, alimentée aussi par une propagande pro-Poutine opportune, a ainsi ouvert un boulevard aux impérialismes concurrents. Les mercenaires russes du groupe Wagner ont été accueillis à bras ouverts début 2022 et le partenariat avec la Russie est brandi comme une option par le nouveau gouvernement au Burkina Faso. Ce changement de contexte géopolitique et les agissements criminels de Wagner, inacceptables, ont été très largement commentés et couverts par la presse française. Mais ces crimes ne doivent pas faire oublier que la France a une lourde responsabilité dans cette situation qui leur permet aujourd'hui de s'imposer comme les nouveaux partenaires militaires du Mali.

6. C'était le cas notamment au Sommet de Pau, en janvier 2020, où Emmanuel Macron avait exigé que les chefs d'État du G5 Sahel clarifient et formalisent « leurs demandes à l'égard de la France et de la communauté internationale ». Voir la tribune collective « Sommet de Pau : sentiment anti-français ou sentiment anti-Françafrique? » du 12 janvier 2020, sur le Club de Mediapart.

7. Pierre Haski, « Mali : le discours d'Aminata Traoré que Paris ne veut pas entendre », Rue 89, 17 mai 2013.

Contrôle parlementaire minimal, unanimité maximale

À partir de janvier 2013, l'unanimité autour de l'intervention a régné pendant plusieurs mois en France, toute forme de critique s'avérant scandaleuse – au motif que l'intervention se faisait à l'appel des Maliens ! Seules quelques voix critiques de la société civile française et malienne se sont alors élevées pour questionner le bien-fondé et les risques de cette intervention... conduisant même au refus de visa Schengen à la militante altermondialiste Aminata Traoré⁷. Si peu à peu des visions et analyses critiques se sont fait entendre, c'est surtout le désintérêt voire l'indifférence vis-à-vis de la situation au Sahel qui ont perduré.

Sous Hollande comme sous Macron, les exécutifs successifs ont su entretenir un storytelling sur cette intervention et éviter tout débat public sur le sujet - dans la tradition de la politique de la France en Afrique.

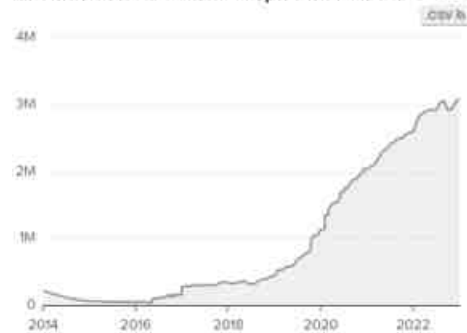
En 2015, le gouvernement a même violé la Constitution, qui prévoit depuis la réforme de 2008 qu'une autorisation du Parlement est nécessaire pour prolonger une opération extérieure au-delà de quatre mois (article 35).

Si la prolongation de l'opération Serval au Mali avait bien été votée fin avril 2013, celle de Barkhane n'a jamais été autorisée. La poursuite de cette opération, lancée le 1er août 2014 sur cinq pays, aurait dû être débattue et votée. Mais prétextant qu'il ne s'agissait que de la suite des opérations Serval pour le Mali et Epervier pour le Tchad, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian a considéré qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle opération, malgré une envergure plus étendue et des objectifs autres. À l'inverse en janvier 2015, la prolongation de l'opération française en Irak était soumise au vote !

Jusqu'à aujourd'hui, cela n'a ému que peu de députés : l'unanimité des forces politiques sur l'interventionnisme français en Afrique et sur cette intervention est presque total.

En huit ans, l'opération Barkhane n'a fait l'objet que d'un seul rapport parlementaire et d'un seul débat (sans vote) en assemblée plénière en février 2022, en réaction au renvoi par le Mali de l'ambassadeur de France et alors que les décisions sur la fin de l'opération étaient déjà arrêtées. On assiste alors à des postures outrées, sans le moindre bilan ni la moindre remise en cause concer-

Evolution du nombre de Déplacés Internes



Source : Government, IOM

Evolution du nombre de déplacés internes au Sahel, de 2014 à 2022, sur une échelle de 0 à 4 millions
Source : site du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

nant la stratégie française au Sahel.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine et l'évolution géopolitique qui s'ensuit déplacent le centre de gravité de l'attention politique. Le risque d'une invisibilisation du dispositif militaire français, en pleine réorganisation, et d'une indifférence croissante sur la situation de l'Afrique de l'Ouest est immense.

Car la France compte bien rester militairement très implantée dans la région. Les seules leçons que les autorités tirent de l'échec de Barkhane, c'est que la présence militaire française doit être plus discrète et qu'il faut réactiver le vieux discours selon lequel cette présence est au service des Africains. La logique sécuritaire du contre-terrorisme reste la même et il n'y a aucune raison de penser que l'ingérence militaire étrangère sera moins néfaste à l'avenir. Seul véritable changement : 3000 hommes vont rester déployés, mais sans le statut d'opération extérieure et donc sans contrôle parlementaire minimal. Un dispositif fantôme en quelque sorte.

La logique d'exception qui prévaut quand il s'agit de la politique française en Afrique et en particulier de ses interventions militaires n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'hier. Une démocratie saine et digne de ce nom devrait être en mesure d'ouvrir un débat sur ses interventions étrangères et sur sa politique étrangère.

Reste à savoir si les médias et politiques français, qui n'ont pas pris la mesure des enjeux au moment du déclenchement de l'opération Serval il y a 10 ans, sauront enfin s'en saisir pour éviter un enterrement discret de 10 ans de guerre au Sahel.

Association Survie

CHRONOLOGIE DE SERVAL ET BARKHANE EN 25 DATES

2009 : Sabre, unité des forces spéciales françaises, se déploie au Sahel.

2012 : la situation sécuritaire au nord du Mali se dégrade sous la pression de groupes armés revendiquant l'indépendance de l'Azawad puis des groupes armés se revendiquant de l'islam radical.

12 octobre 2012 : la France, qui prépare les esprits à une intervention militaire au Mali, obtient le vote d'une résolution du Conseil de sécurité autorisant le déploiement d'une force internationale sous conduite africaine.

11 janvier 2013 : lancement de l'opération Serval au Mali, officiellement pour contrer des « colonnes djihadistes » qui descendraient sur Bamako, une exagération de la réalité visant à faire accepter l'intervention, qui comptera jusqu'à 5000 soldats français.

Avril 2013 : l'Assemblée Nationale vote la prolongation de l'intervention Serval au Mali dans un climat de consensus national rarement atteint.

Juin 2013 : l'armée française reprend Kidal mais en refuse l'entrée à l'armée malienne, en accord avec les indépendantistes Touareg que la France souhaite utiliser.

Juillet 2013 : l'élection présidentielle a lieu au Mali, sous pression française, alors que la guerre continue et qu'il y a plus de 200 000 déplacés dans le pays.

Décembre 2013-janvier 2014 : selon François Hollande, « s'il y a encore une présence française en ce moment, c'est bien pour combattre les restes du terrorisme dans cette partie du territoire malien ». Selon un rapport de l'ONU, « les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans le Nord ».

Juillet 2014 : signature d'un nouvel accord de défense entre la France et le Mali, qui permet entre autres à l'armée française d'agir sur le territoire sans consulter les autorités maliennes, et assure l'impunité aux militaires français.

Août 2014 : lancement de l'opération Barkhane qui remplace Serval au Mali et Epervier au Tchad, et s'étend sur 5 pays - Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad. Elle passera progressivement de 3000 à 5100 soldats plus quelques centaines de militaires des forces spéciales.

Janvier 2015 : l'Assemblée Nationale vote la prolongation de l'opération militaire française en Irak mais ne soumettra jamais au vote la prolongation de l'opération Barkhane au Sahel en violation de la Constitution !

Juin 2015 : signature de l'accord d'Alger, entre le Mali et les groupes indépendantistes Touareg (et non avec les groupes armés dits djihadistes), visant à un certain nombre de réformes institutionnelles, rapidement contesté au Mali.

Novembre 2015 : un garçon de 10 ans qui gardait des ânes est tué par erreur par des militaires français au Mali. Il s'agit de l'une des bavures commises par l'armée française et qu'elle a ensuite tenté d'étouffer, y compris en soumettant des enquêteurs de l'ONU à des pressions.

2015-2017 : l'opération Barkhane conduit des opérations de « neutralisation » de combattants des groupes armés qui sévissent

dans la zone sahélo-saharienne. Mais parallèlement, la situation sécuritaire du Mali empire et les zones de déstabilisation s'étendent au-delà : au centre du Mali, au Burkina Faso, aux frontières du Niger.

Mai 2017 : Emmanuel Macron, tout juste élu et en visite au Mali, s'inscrit dans la politique militariste de son prédécesseur : « l'opération Barkhane ne s'arrêtera que le jour où il n'y aura plus de terroristes islamistes dans la région ».

Février 2019 : au Tchad, l'aviation de Barkhane est utilisée pour tirer sur une colonne de l'opposition armée qui menace le régime du dictateur Idriss Deby, loin du mandat de Barkhane.

Décembre 2019 : au Mali, le « dialogue national inclusif » conclut notamment à la nécessité d'un dialogue avec les groupes armés. De son côté, la France a systématiquement affirmé qu'il n'était pas question de négocier avec ces groupes qu'elle considère exclusivement comme « terroristes », éludant les raisons profondes qui permettent à ces groupes de prospérer.

Janvier 2020 : au Sommet de Pau avec les chefs d'Etat du « G5 Sahel », E. Macron exige qu'ils réaffirment leur attachement à la présence de Barkhane pour contrer la montée du « sentiment anti-français » au Sahel. Un renforcement militaire est décidé alors que le constat d'échec de la lutte contre le terrorisme est patent !

Août 2020 : le président malien Ibrahim Boubacar Keita, initialement « le candidat de la France », n'a plus aucune légitimité auprès de la population malienne. Il est renversé par des militaires, le coup d'Etat est dans un premier temps plébiscité par les Maliens et vu d'un œil positif côté français.

Octobre 2020 : J.-Y. Le Drian, ministre des Affaires étrangères, réaffirme au Mali son opposition à toute négociation avec les « terroristes » alors que le secrétaire général de l'ONU et surtout les nouveaux gouvernants maliens considèrent cette voie de sortie de crise nécessaire.

Mai 2021 : nouveau « coup d'Etat » au Mali, cette fois-ci condamné par la Cedeao et la France.

Juin 2021 : annonce par E. Macron de la prochaine « fin de l'opération Barkhane en tant qu'opération extérieure ».

Novembre 2021 : un convoi militaire français est bloqué à Kaya au Burkina Faso, puis à Téra au Niger, par des manifestants protestant contre l'intervention française, lui reprochant son incapacité à combattre les groupes armés, voire une duplicité avec ces derniers. Ces manifestations se soldent par la mort de 3 manifestants abattus au Niger.

Février 2022 : débat sans vote à l'Assemblée Nationale, en réaction au renvoi par le Mali de l'ambassadeur de France (et non pas sur la fin de l'opération Barkhane, pourtant déjà annoncée).

Novembre 2022 : E. Macron officialise la fin de l'opération Barkhane après le retrait militaire du Mali. La présence militaire française – en cours de redéfinition mais toujours constituée d'environ 3000 hommes, se poursuit, hors de tout contrôle parlementaire, désormais principalement sur des bases au Tchad, Niger et au Burkina Faso. Au Sahel, 3 millions de personnes sont déplacées fin 2022, principalement des Burkinabè.

« L'OPÉRATION BARKHANE EST UN ÉCHEC AUTANT POLITIQUE QUE MILITAIRE »

Le journaliste Rémi Carayol, contributeur régulier de Mediapart, du *Monde Diplomatique* et animateur du site Afrique XXI est sans doute le journaliste qui a le plus contribué à faire connaître l'action réelle de la France au Sahel ces dix dernières années. Il vient d'écrire un livre : *Le Mirage Sahélien* (La Découverte, janvier 2023). Nous lui avons posé quelques questions à cette occasion.

Comment en es-tu venu à travailler sur la question de l'armée française au Sahel ?

Rémi Carayol : En 2013, j'étais journaliste à *Jeune Afrique*. Je couvrais depuis environ deux ans le Sénégal et le Burkina Faso, deux pays voisins du Mali, et par la force des choses, je m'intéressais à ce qu'il s'y passait lorsque la France a déclenché l'opération Serval. Je m'y étais déjà rendu une fois auparavant – un bref séjour à Bamako. J'y suis retourné fin janvier 2013, quelques jours après l'arrivée des soldats français. J'étais à Bamako lorsque François Hollande a tenu son fameux discours du 2 février, dans lequel il parle du « plus beau jour de sa vie politique ». Je me trouvais au milieu de la foule quand je suis tombé sur cette pancarte que j'évoque au début du livre : « Merci à Papa Hollande et aux tontons Le Drian et Fabius ». Elle m'a immédiatement frappé. Je connaissais alors assez mal l'histoire du Mali, mais je savais que ce pays avait connu plusieurs épisodes tendus avec la France et qu'il avait tenté, dans les années 1960, de s'émanciper de l'influence française. J'ai alors compris que l'on vivait une curieuse parenthèse. Lorsque je me suis rendu à Gao les jours suivants, j'ai eu la sensation d'assister à la naissance (ou la renaissance) d'une forme de tutelle : c'était l'armée française qui dictait le tempo à l'armée malienne, et c'était l'exécutif français qui imposait son calendrier aux autorités maliennes.

Mais je n'ai pas forcément saisi sur le moment tout ce que cela impliquait. Idem lorsque je suis retourné à Bamako en juillet 2013, à l'occasion de l'élection présidentielle. Celle-ci a été imposée par la France, qui voulait s'appuyer sur un gouvernement

qui aurait la « légitimité » des urnes. Son favori était Ibrahim Boubacar Keita, et ses représentants à Bamako ne s'en cachaient pas. L'influence de la France sautait aux yeux. Mais j'expliquais tout cela par les circonstances exceptionnelles à l'époque. Comme beaucoup d'autres journalistes et chercheurs, je m'étais laissé endormir par l'unanimité de façade concernant l'opération Serval. Ce n'est que plus tard, en juillet 2014, lorsque François Hollande a annoncé à N'Djamena la transformation de l'opération Serval en opération Barkhane au côté du dictateur tchadien Idriss Déby Itno, que j'ai commencé à porter un regard critique sur cet interventionnisme militaire. Par la suite, dans les colonnes de *Jeune Afrique* d'abord, puis pour d'autres journaux (Mediapart et *Le Monde diplomatique* notamment), je me suis concentré sur les non-dits et les zones d'ombre de cette guerre : les bavures de l'armée française, ses alliances coupables avec des milices, l'abandon de certains de ses alliés qui ont par la suite subi la vengeance des groupes djihadistes, ou encore le soutien apporté aux autocrates au nom de la « lutte antiterroriste ».

Comment caractériserais-tu la stratégie militaire de la France dans cette région ?

Si je devais la qualifier en un mot, je dirais : « biaisée ». Dès le début de l'opération Serval, les militaires français (je parle là des officiers) sont arrivés avec leurs lunettes coloniales. Il faut savoir que le Sahara occupe une place particulière dans le « logiciel » de l'armée de terre française. Il a fait sa « grandeur » lors de la conquête coloniale et a été le théâtre d'épisodes considérés comme

glorieux encore aujourd'hui. C'est ainsi que des officiers qui ont raconté leurs « aventures » au Mali dans des livres – que je cite dans les premiers chapitres – ont sans complexe aucun raconté leur fierté de marcher dans les pas de leurs aînés. Certains ont même écrit noir sur blanc qu'ils auraient aimé participer à ces missions, qui ont pourtant semé la mort sur leur passage. Dans

« Il faut savoir que le Sahara occupe une place particulière dans le « logiciel » de l'armée de terre française. Il a fait sa « grandeur » lors de la conquête coloniale et a été le théâtre d'épisodes considérés comme glorieux encore aujourd'hui. »

mon livre, j'insiste sur cet aspect car, à mon sens, il explique en partie l'échec de l'armée française : parce qu'elle avait conquis ces terres et ces peuples il y a plus de cent ans, elle pensait les connaître mieux que quiconque. Ce faisant, elle a recyclé les méthodes qui lui avaient permis de l'emporter à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}. Comme si, dans ces pays, tout était immuable, comme si rien n'avait changé entre temps – on retrouve là une conception solidement ancrée chez nombre d'officiers au sujet du continent africain. Cet aveuglement a poussé l'armée à adopter une stratégie inefficace, voire nuisible. Elle a tenté de « gagner les cœurs et les esprits » des populations, comme lors de la colonisation, alors que ce n'était pas sa mission – sur



ce plan, la multiplication des manifestations contre la politique française au Sahel et l'image dégradée de la France montre qu'elle a échoué. Elle a en outre passé des alliances avec des milices armées, lesquelles se sont rendues coupables d'exactions contre des civils - cela au nom d'une stratégie héritée du XIX^{ème} siècle, selon laquelle il fallait coopter des groupes communautaires afin de briser les résistances locales. Enfin, elle s'est évertuée à « tondre la pelouse », c'est-à-dire à traquer les chefs djihadistes, via notamment des assassinats ciblés, en pensant que leur mort affaiblirait les groupes. L'expérience a montré que c'était inefficace.

Mais les militaires ne sont pas les seuls responsables de cet échec. Les dirigeants politiques français sont aussi – et peut-être même plus – comptables de ce bilan. Depuis le début, l'exécutif, et plus largement la classe politique française, est aveuglé par une conception binaire de ce conflit, calquée sur l'idéologie promulguée par les néoconservateurs états-uniens – les « néocons » - il y a vingt ans, qui a abouti aux désastres afghan et irakien. On peut le résumer ainsi : nos « ennemis » sont des « terroristes » qui veulent détruire ce que nous sommes, le seul moyen d'en venir à bout est de les liquider – l'armée préfère le terme « neutraliser », mais cela a la même signification. En continuant d'employer ce qualificatif de « terroristes », la France a commis une grave erreur. D'abord parce que c'est plus complexe que cela : les groupes djihadistes sahéliens sont certes affiliés aux « multina-

tionales du djihad » que sont Al-Qaïda et l'État islamique, mais ils sont également mus par des enjeux locaux, voire micro-locaux, qui échappent complètement à cette lecture. S'ils ont pu employer des méthodes terroristes, attentats ou assassinats ciblés, ils ont également réussi à gagner des soutiens parmi les populations, en proposant une offre alternative de gouvernance, parfois mieux acceptée que celle proposée (ou imposée) par les États depuis des années. En fait d'un djihad global, nous assistons au Sahel à une multitude de révoltes – rurales pour la plupart – contre un système arrivé en bout de course. En continuant à qualifier ces groupes et ces combattants de « terroristes », et donc à leur dénier toute ambition d'ordre politique, la France a non seulement nié la réalité du terrain et invisibilisé le côté insurrectionnel de ces révoltes, mais elle a en plus contribué à faire perdurer l'ordre établi, notamment en appelant au « retour de l'État » dans les zones rurales – ce même État qui est aujourd'hui rejeté. Elle a par ailleurs écarté l'option du dialogue, que certains défendent depuis des années au Mali, au Burkina et au Niger.

Quelle est la part de responsabilité de la France dans la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel depuis dix ans ?

Question complexe. Est-elle responsable de la dégradation sécuritaire observée ces dernières années ? Non, je ne le crois pas. L'armée française a fait son possible pour limiter l'extension des groupes djihadistes.

Sans succès certes, et en commettant des erreurs, et même des fautes. Mais on ne peut pas lui faire le reproche de les avoir aidés, comme on le lit ou l'entend de plus en plus dans les pays sahéliens, notamment sur les réseaux sociaux. Cette thèse complotiste n'a aucun fondement, même si sa popularité s'explique par tout un tas de raisons autres que la seule propagande russe. Nombre de personnes ne comprennent pas le fait que cette armée si puissante, et qui prétend tout voir depuis le ciel dans certains des tracts qu'elle distribue – ce qui est stupide : elle est loin de tout contrôler –, soit incapable de terrasser les groupes djihadistes disposant de moyens limités.

Par contre, la France a, à mon sens, une responsabilité plus ou moins directe sur deux aspects. Le premier concerne le refus d'ouvrir un espace de dialogue avec les djihadistes. Je l'ai déjà évoqué. A plusieurs reprises, la France, enfermée dans sa vision binaire, s'y est opposée, même lorsque cette option était défendue par une majorité de notables, d'intellectuels et de responsables politiques au Mali. Un exemple : en avril 2017, après une semaine de débats, la Conférence d'entente nationale, organisée dans le cadre des accords de paix d'Alger, recommande d'engager le dialogue avec les djihadistes maliens, notamment Iyad Ag Ghaly. Cinq jours plus tard, lors d'un déplacement à Bamako, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, oppose son veto. Et Ibrahim Boubacar Keïta, qui ne peut (ou ne veut) alors rien refuser à la France, se plie à ses exigences. Ce refus de privilégier la voie du dialogue plutôt que la force armée



Fort de Madama au Niger, novembre 2014. Photo Thomas Goisque CC BY-SA 3.0

est une grave erreur qui a contribué à prolonger le conflit. Or, qui peut penser, aujourd'hui, qu'il n'aboutira pas, au final, à des pourparlers de paix ?

Le deuxième aspect est moins évident, mais tout aussi important. Il concerne la désagrégation de l'État malien, qui est spectaculaire sur les dix dernières années, mais qui est le résultat d'une histoire plus ancienne. Certes, les premiers responsables de cet échec sont les élites maliennes, qui n'ont pas réussi à répondre aux attentes de la population – je l'explique dans un chapitre. Mais la France a joué un rôle dans cette faillite. En tant qu'ancienne puissance coloniale, elle a laissé en héritage en 1960 un territoire ingérable et un État défaillant, dont le centralisme était inadapté au contexte malien. Elle a également pesé négativement, durant les années qui ont suivi l'indépendance, sur l'évolution politique et économique du Mali. Elle a joué un rôle dans l'échec du projet de Fédération du Soudan en 1960, qui devait réunir le Sénégal, le Soudan (actuel Mali), la Haute Volta (actuel Burkina Faso) et le Dahomey (actuel Bénin). Elle a également été l'une des instigatrices, en tant que membre influent à l'ONU et dans les institutions de Bretton Woods, de la politique d'ajustements structurels qui a été imposée aux États africains dans les années 1980, et qui a abouti à l'effondrement des services publics. Or cet effondrement est l'une des causes profondes qui alimentent le conflit actuel. Enfin, Paris a fermé les yeux ces dernières années sur la corruption du régime IBK au Mali, mais aussi des régimes Compaoré au Burkina, Issoufou au Niger et Déby au Tchad.

Après la fin de Barkhane, comment envisages-tu la situation ?

Je n'ai pas la prétention de pouvoir deviner l'avenir. Qui aujourd'hui peut dire comment la situation va évoluer ? Qui, il y a seulement deux ans, pouvait imaginer que l'armée française se ferait chasser du Mali et qu'elle serait remplacée, sur le terrain, par des hommes de la société de sécurité privée russe Wagner ? Qui avait envisagé que le Burkina serait le théâtre de deux coups d'État militaires en l'espace de neuf mois ? La situation est extrêmement volatile au Sahel, du fait de la crise profonde et multidimensionnelle – politique, économique, climatique, sociale – que cette région traverse.

Ce que je peux dire par contre, c'est que les dirigeants français croient toujours qu'ils ont un rôle à jouer dans ce conflit, qu'ils n'ont pas changé de logiciel – ils parlent toujours de « terroristes » à abattre - et qu'ils n'entendent pas quitter cette région, ni démanteler leurs bases militaires. L'entourage d'Emmanuel Macron nous vend depuis quelques temps la thèse d'une profonde remise en cause. Les militaires auraient appris de leurs erreurs, nous dit-on. C'est vrai qu'ils ont compris que les temps avaient changé. Seulement, du côté des politiques, on est réellement persuadé que la dégradation de l'image de la France est le résultat des manigances de la Russie et de la « guerre informationnelle » que Moscou mène en Afrique. On continue de nier, aussi, que l'opération Barkhane est un échec autant politique que militaire. La remise en cause est feinte. Dans le fond, on pense toujours, à l'Élysée, que la France doit « aider »

ses alliés sahéliens à faire la guerre aux djihadistes et que la force reste la première option. Un chiffre résume cet entêtement : 3 000 soldats français sont actuellement positionnés au Sahel (au Niger, au Tchad et au Burkina notamment). C'est autant que le nombre de soldats qui devaient constituer la force Barkhane lorsque celle-ci a été créée en août 2014...

Propos recueillis par Raphaël Granvaud

À VOIR AUSSI SUR SURVIE.ORG

Une nouvelle vidéo a été mise en ligne sur le site de Survie pour décrypter, en 10 minutes chrono, l'opération Barkhane.

Une façon de répondre, point par point, aux contre-vérités diffusées par les autorités françaises.



SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles¹, militant-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



☐ **OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris**

☐ **OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.**

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

¹ La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

nom :	
prénom :	
adresse :	
CP :	
ville :	
email :	

TARIFS France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€